



72 rue de la Fontaine Disparue  
42800 CHAGNON  
TEL 04.77.75.44.10

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2021

**PRESENTS** : Mmes Frédérique CHAVE, Dominique PAGLIARIN, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, MM. Pascal COLOMBAN, Bruno VACHON, Jean-Michel FOND, Eric FERRAND, Maurice PIEGAY, Dominique DUGAND.

**Aucun absent**

Le compte rendu du 11 mars est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### **DEMISSION DE MADAME FOND Bernadette du Conseil Municipal**

Le Conseil prend acte de la démission volontaire de Bernadette FOND et la remercie pour toutes ces années d'engagement sur la commune.

### **13-2021**

#### **TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE PERSONNEL COMMUNAL.**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade supérieur, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Elle précise que l'assemblée délibérante fixe un taux, qui peut varier entre 0 et 100%, pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Conseil municipal fixe les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme suit :

	<i>Filière Administrative</i>	
Catégorie B	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Catégorie C	Adjoint administratif Territorial	100 %
	<i>Filière technique</i>	
Catégorie C	Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
	Adjoint technique Territorial	100 %

	<i>Filière animation</i>	
Catégorie C	Adjoint animation	100 %

## 14-2021 Annule et remplace la délibération n°09-2021

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021.

Madame le Maire fait part du courrier de Madame la Préfète informant que la délibération ,n° 09-2021 n'est pas conforme compte tenu du transfert de la part départementale aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le Conseil municipal doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de la Loire de la TFPB de 2020 (15.30 %).

Par conséquent, si la commune souhaite maintenir son taux TFPB à 21 %, il convient qu'elle rajoute le taux du département de la Loire (15.30 %), soit pour notre collectivité : 21 % + 15.30 % = 36.3 %.

Cette augmentation du taux sera sans incidence pour les contribuables.

Le Conseil Municipal de Chagnon, accepte de modifier les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

Produit fiscal	Taux 2019	Taux 2020	Taux votés pour 2021
Taxe d'habitation	11.85%	11.85 %	- %
Taxe foncière sur le bâti	21 %	21 %	36.30 %
Taxe foncière sur le non bâti	46.61 %	46.61 %	46.61 %

## 15-2021

### VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de répartir la somme allouée au budget primitif au compte 6574 pour un montant de 2600 € aux associations qui en ont fait la demande.

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt, la commune peut légalement aider.

Il est décidé d'accorder aux associations les subventions comme suit :

Associations	subventions en Euros
Sou des écoles de Chagnon	700
Comité des fêtes de Chagnon	200
Courrir pour des Pommes	75
Jeunesse et sports Cellieu	200

<b>Société de Chasse Chagnon</b>	300
<b>Vaincre la mucoviscidose</b>	150
<b>Amicale des résistants</b>	100
<b>Réserves</b>	875
<b>TOTAL</b>	2600

## **DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL VOIE LATINE.**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'achat de la parcelle N° B472. Après discussion, le Conseil municipal est plutôt favorable de reconduire la location pour 5 années.

## **PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE SAINT ETIENNE METROPOLE**

Propose d'allouer une enveloppe afin d'aider la réalisation de 3 projets. Le Conseil Municipal va donc travailler sur les projets à mettre en place.

## **CREATION DE TOILETTES PMR DANS LA SALLE COMMUNALE.**

L'architecte présentera prochainement le projet.

## **TRAVAUX REALISES** Montée des Roches et Vallée de l'Emieu.

La barrière et les quilles ont été installées. Nous déplorons déjà deux quilles cassées.

## **ASSOCIATION PETANQUE**

Un groupe de Jeunes Chagnon/Cellieu ont pour projet de créer une association de pétanque sur nos communes. Le stade des Roches a été retenu pour l'implantation du terrain. Une réunion intercommunale Cellieu/Chagnon/ JS Cellieu et Association Pétanque a été organisée afin d'échanger ensemble. Chagnon s'engagera activement dans ce projet.

## **PERMANENCE DU MAIRE :**

Changement de la permanence en mairie :  
Le jeudi matin sur rendez-vous.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Certains élus ont été interpellés d'un défaut d'entretien des espaces verts, le conseil municipal prend note de ces remarques et fera évoluer la situation.

*Prochain Conseil Municipal le jeudi 27 MAI 2021 à 20h*